

Extrait du Registre aux Délibérations DU COLLEGE COMMUNAL

SEANCE DU 06 OCTOBRE 2015

Présents : M. Jean-Luc BORREMANS, Bourgmestre-Président ;
M. Francis LORAND, Mme Melina CACCIATORE,
MM. Philippe FLORKIN, Loïc D'HAEYER, François FIEVET, Echevins
M. Olivier HENRY, Président du C.P.A.S. ;
Mme Angélique BLAIN, Directrice générale.

Objet : Plans de gestion « eau » et rapport d'incidences environnementales du Plan de Gestion des Risques d'Inondation - Décision à prendre

Le Collège communal,

Vu le courrier en date du 13 août 2015, réceptionné en date du 14 août 2015, par lequel le Service Public de Wallonie – Département de l'Environnement et de l'Eau sollicite l'avis de la commune sur les plans de gestion ainsi que sur les rapports sur les incidences environnementales ;

Considérant qu'en raison de la répétition des événements d'inondation et dans la perspective de la prise en compte du réchauffement climatique, il est important de définir une stratégie globale et de se munir d'outils performants en gestion des risques d'inondation ;

Attendu qu'en 2003, le Gouvernement Wallon a approuvé le Plan de Prévention et de LUtr contre les Inondation et de leurs Effets sur les Sinistrés appelé plan « PLUIES » ;

Considérant que les premiers Plans de Gestion des Risques d'Inondations (PGRI) et deuxièmes Plans de Gestion « eau » par District Hydrographique (PGRDH), soumis actuellement à enquête publique, ont pour objectif de répondre à la Directive européenne 2000/60/CE et 2007/60/CE ;

Considérant que des améliorations de la qualité des eaux de nos rivières et de nos nappes souterraines, depuis le premier état des lieux, sont à constater mais ne sont pas prêtes d'être acquises au terme du premier cycle soit fin 2015 ;

Vu que les eaux usées urbaines non épurées, l'assainissement autonome dans les zones rurales, les rejets industriels, la fertilisation excessive des cultures par les agriculteurs, l'usage non raisonné des pesticides sont autant de pressions qui continuent d'affecter la qualité de nos rivières et de contribuer à la réduction des ressources en eau.

Vu qu'en outre, la renaturalisation de nos cours d'eau constitue également un pan important de la mise en œuvre de la Directive-cadre sur l'Eau (DCE) que les mesures pour réduire les effets des inondations veilleront à prendre en compte ;

Considérant que ces deuxièmes plans de gestion visent à maintenir les efforts et ce, afin de préserver la ressource en eau, tout en assurant un accès pour tous à une eau de qualité par le biais d'une participation proportionnée de tous les secteurs au financement de la politique wallonne de l'eau ;

Attendu que ces plans permettent à tous d'avoir une vision globale des diverses actions planifiées afin d'améliorer la gestion des inondations de leur territoire d'une part et pour améliorer ou maintenir la qualité des rivières et nappes souterraines d'autre part ;

Vu que d'un point de vue communal, les principales matières concernées sont la gestion et l'entretien du réseau d'égouttage, des fossés ainsi que des « cours d'eau non-navigable de 3^{ième} catégorie » ;

Attendu que le Directeur du service des travaux a été consulté en date du 27 août 2015 ;

Vu son avis daté du 4 septembre 2015 et libellé comme suit : « les projets du Service Public de Wallonie ne soulèvent pas de remarques ou d'avis, le contexte étant plus lié à l'environnement non géré par le service travaux » ;

Considérant que les autres matières sont de compétence provinciale ou régionale ;

A l'unanimité ;

DECIDE :

Article 1. : ne pas émettre de remarque ou d'avis sur les projets soumis à enquête publique.

Article 2. : adresser une réponse à la Direction Générale Opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et de l'Environnement, avenue Prince de Liège 15 – 5100 JAMBES.

EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

PAR LE COLLEGE :

La Directrice générale,
Angélique BLAIN

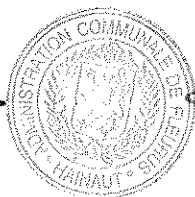
Le Bourgmestre-Président,
Jean-Luc BORREMANS

POUR EXTRAIT CONFORME :

Délivré à Fleurus, le 12 octobre 2015

Par délégation,
L'Attaché Juriste,

Laurent MANISCALCO



Par délégation,
L'Echevin de l'Urbanisme
et de l'Environnement,

Francis LORAND